

COLLEGE LOUIS ARAGON
Allée de la caravelle
77200 TORCY
Tél. : 01 60 37 58 70- Fax : 01 60 37 58 78
Ce.0771991w@ac-creteil.fr
Site Internet : <https://clg-aragon-torcy.ac-creteil.fr/envol>

VOYAGE PEDAGOGIQUE à Rome et en Campanie

Règlement de la consultation et cahier des charges

CHAPITRES I – IDENTIFIANTS

A – L'ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT (E.P.L.E)

Pouvoir adjudicateur : **Collège LOUIS ARAGON**
ALLEE DE LA CARAVELLE
77200 TORCY
Représenté par : **Mme CAILLE Béatrice**
Comptable assignataire des paiements ; **Agent comptable du Collège Louis Aragon de Torcy**

B – OBJET DU MARCHE

Voyage scolaire à Rome et en Campanie organisé dans le cadre des enseignements dispensés au Collège Louis ARAGON de TORCY (77200)

Date limite de dépôt des offres : Lundi 01 Octobre 2018

Procédure de consultation :

Marché passé selon une procédure adaptée en application de l'article 28 du code des Marchés Publics.

Le présent document fait référence au Cahier des Clauses Administratives Générales fournitures Courantes et Services (C.C.A.G.F.C.S.)

Le présent document comporte 8 pages numérotées de 1 à 8.

CHAPITRE II – MODE DE PASSATION DU MARCHE

Procédure à l'issue de laquelle le présent marché est passé et références dans le Code des Marchés Publics (décret n° 2006-975 du 1^{er} Août 2006 CMP) :

Procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics compte tenu de l'estimation du coût d'acquisition (inférieur à 200 000 € H.T.).

CHAPITRE III – REGLEMENT DE CONSULTATION

A – Date et heure limites de dépôt des offres : Lundi 01 Octobre 2018

B – Modalité d’envoi :

Par voie postale ou remis contre un récépissé.

C – Adresses de réception :

Les offres devront parvenir à l’adresse suivante

Collège LOUIS ARAGON
MAPA VOYAGE A ROME ET EN CAMPANIE
A l’attention de Mme Béatrice CAILLE
Allée de la Caravelle
77200 TORCY

D – Critère de choix avec leur ordre de priorité :

	Pondération
1- Adéquation par rapport à notre demande pédagogique	30 %
2 - Prix	50 %
3 – Confort pour les déplacements	20 %

E – Coordonnées pour les demandes de renseignements :

Mme Motte Anne-Laure, chargée de l’organisation du voyage : anne-laure.gouill@ac-creteil.fr, Tél. : 06-72-21-98-13

Gestionnaire de l’établissement – Tél. : **01 60.37.58.70**

F – Variantes :

Les variantes sont acceptées

Les variantes ne sont pas acceptées

CHAPITRES IV : DISPOSITIONS DU MARCHE

Article 1 : Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet la prestation d’un séjour à Rome et en Campanie pour **une durée de 7 jours / 6 nuitées** pour un groupe de **40 à 50** collégiens et collégiennes et de **4/5 adultes encadrant** suivant la description de l’article 4.

Article 2 : Période

Le séjour se déroulera **du dimanche 7 avril 2019** (départ dans la journée du dimanche) **au samedi 13 avril 2019** (retour dans la journée du samedi).

Article 3 : Détail des prestations et des prix

Descriptif technique et détail du marché :

La prestation comprend :

- Le trajet aller-retour du Collège LOUIS ARAGON TORCY en Campanie, en car grand tourisme équipé, chauffeur agréé, péages, parking. Les repas et l'hébergement éventuel du chauffeur sont intégrés au marché. Les schémas de conduite avec temps de conduite et de repos des chauffeurs sont envoyés avec le dossier de départ. Le voyage aller se fera par Rome, avec quelques heures de visites et le retour également par Rome (- dernier jour, arrivée le matin et départ pour Torcy en fin de journée)
- L'hébergement s'effectuera en familles d'accueil . Pour les repas : Deux propositions sont à établir :

Proposition 1 : Pension complète du lundi 8 avril au matin (petit-déjeuner) au samedi 13 avril (déjeuner). Les repas du lundi 8 avril au soir jusqu'au vendredi 12 avril au midi seront préparés par les familles d'accueil. Des paniers repas seront donnés aux élèves par les familles pour les déjeuners du midi. Ils seront variés et adaptés à un public en pleine croissance.

Proposition 2 : Les repas seront préparés par les familles d'accueil du lundi 8 avril au soir jusqu'au vendredi 12 avril à midi. Des paniers repas seront donnés aux élèves par les familles d'accueil pour les repas du midi. Ils seront variés et adaptés à un public en pleine croissance. Les repas non mentionnés seront à la charge des élèves.
- L'hébergement du groupe se situe entre Naples et Paestum.
- L'assurance :
 - L'Annulation totale du voyage par le client,
 - L'Assistance rapatriement,
 - L'Assurance bagages,
 - La Responsabilité civile,
- Visites et activités souhaitées :

Indispensables :

- La Rome antique : Le Forum Romain, le Colisée, la Colonne Trajanne, l'Arc de Constantin
- Paestum
- Herculaneum
- Pompéi
- Montée sur le Vésuve
- le Musée Archéologique de Naples
- Rome : Basilique Saint Pierre, Place d'Espagne, Place Navone, Panthéon, Fontaine de Trevi.

Les visites peuvent être libres ou guidées. Des plages de temps libre (shopping, visite de la ville avec les professeurs...) peuvent être prévues.

Les entreprises devront remplir le bordereau des prix (Annexe Financière) et joindre un devis détaillé.

Article 4 : Exécution du marché

Le présent marché est régi par le Cahier des Clauses Administratives générales : fournitures courantes et services (Décret N° 77-699 du 27 mai 1977 modifié).

Qualité :

La prestation devra répondre à toutes les normes en vigueur.

Le soumissionnaire indiquera dans son offre le détail jour par jour du programme de visites.
Il devra fournir les caractéristiques techniques correspondant à l'hébergement et la restauration.

Article 5 : Pièces constitutives du marché

Le marché est constitué par les documents contractuels ci-dessous énumérés :

- * Le présent document valant d'Engagement et Cahier des Clauses Particulières
- * Un bordereau des prix (Annexe Financière)
- * Une lettre de présentation de candidature comprenant la copie de l'assurance responsabilité civile professionnelle de l'organisme, la copie du certificat d'immatriculation, ou, jusqu'à juillet 2012 de l'arrêté de l'agrément ou la licence, la copie de la garantie financière.

Article 6 : Prix et rythme des paiements

Nature des prix : Les prix sont unitaires.

Forme des prix : Les prix sont fermes.

Mode de règlement :

Le mode de règlement proposé par l'E.P.L.E est le virement au compte du client.
Un acompte de 50 % du prix de la prestation sera versé au plus tard un mois avant le départ. Le solde interviendra à la remise des documents permettant la réalisation du voyage et au plus tard le jour du départ du groupe (ou le premier ouvré suivant le départ du groupe).

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours, sous réserve qu'aucune anomalie ne soit relevée lors de la vérification, et le défaut de paiement dans les délais prévus fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement.

Conformément au Décret n° 2002-232 du 21 février 2002, le taux des intérêts moratoires est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, augmenté de deux points.

Article 7 : Pénalités de retard

Lorsque le délai contractuel d'exécution est dépassé par le fait du titulaire, celui-ci encourt des pénalités par jour de retard et sans mise en demeure préalable.

Article 8 : Conditions de résiliation

La personne publique pourra procéder à la résiliation du marché en cas d'inexactitude des renseignements prévus à l'article 47 du Code des Marchés Publics ainsi que dans les conditions prévus aux articles 93 et 98 du Code des Marchés Publics.

CHAPITRE V : DECLARATION DU TITULAIRE OU DU CANDIDAT

Le candidat affirme sous peine de résiliation de plein droit de son marché, ou de sa mise en régie, à ses torts exclusifs ou ceux de la société qu'il représente, qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 44 du Code des Marchés Publics.

Le candidat atteste sur l'honneur :

- Que le travail sera réalisé par des salariés recrutés régulièrement au regard du Code du Travail.
- Qu'il est en règle au regard de la législation sur les travailleurs handicapés (article 43 du CMP).

- Qu'il a satisfait à ses obligations fiscales ou sociales.

Les attestations ou certificats des organismes sociaux devront être remis au plus tard dans un délai de dix jours après demande du Collège. Si le candidat ne peut produire ces documents dans le délai imparti, l'offre est rejetée et la candidature éliminée.

Origine des fournitures :

- Pays de l'Union Européenne (France comprise)
- Pays membre de l'OMC
- Autres

CHAPITRE VI : ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné (nom, prénom) :

Agissant au nom et pour le compte de :
(intitulé complet et forme juridique de la société)

Domicilié :

N° de téléphone :

E-mail :

Ayant son siège social à :
(adresse complète et n° de téléphone)

Immatriculation à l'INSEE :

- n° d'identité d'entreprise (SIREN 9 chiffres) :
- code d'activité économique principale (APE) :
- numéro d'inscription au registre du commerce :

après avoir pris connaissance du présent document, que je déclare accepter sans modifications ni réserves :

- **1°) M'engage, conformément aux stipulations du présent document, à exécuter les prestations demandées, objet du marché, dans les conditions indiquées ci-dessus.**

Prix : Voir annexe financière

Mon offre m'engage pour la durée de la validité fixée à 90 jours.

- **2°) Affirme sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie à mes torts exclusifs, ou aux torts exclusifs de la société pour laquelle j'interviens, que je ne**

tombe pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 modifié de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952.

- **3°) Demande que l'administration règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :**

Bénéficiaire :

Etablissement tenant le compte du bénéficiaire :

Code établissement :

Code guichet :

Numéro du compte :

Clé R. I. B :

JOINDRE UN RIB

A....., le.....

Le candidat, Nom :

Signataire (précédée de la mention « Lu et approuvé ») et cachet de la société

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement (voir annexe financière) :

à :

le :

Le Pouvoir Adjudicateur

Le Principal

Notification du marché

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire.

Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans ce cas, la date d'effet du marché est la date portée sur l'avis de réception postal.

En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous :

RECU A TITRE DE NOTIFICATION ;
UNE COPIE CERTIFIEE CONFORME DU PRESENT MARCHE

A , le.....

Le Titulaire

AVERTISSEMENT :

Le présent document a pour objet de servir de support unique du marché dont l'objet est indiqué au Chapitre 1.

Il contient à la fois :

Les mentions qui révèlent du règlement de la consultation (**Chapitre 1 et II**)

Le cahier des Clauses particulières (**Chapitres III et IV**)

Les mentions de l'Acte d'Engagement (**Chapitres V et VI**)

**COLLEGE LOUIS ARAGON
ALLEE DE LA CARAVELLE
77200 TORCY
Tél. : 01 60 37 58 70
Ce.0771991wac-creteil.fr**

ANNEXE FINANCIERE

BORDEREAU DES PRIX

Entre :

L'entreprise :

Représentée par M.....

Et le Collège LOUIS ARAGON à TORCY représente par son Principal, Mme Béatrice CAILLE

IL est décidé de la fourniture de la ou les prestations suivant les tarifs indiqués :

Libellé	Prix HT	TVA	Prix TTC

**Pour l'entreprise
Le représentant**

**Pour le Collège
La Principale**